

## Procès-verbal

### Relevé des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mil VINGT-TROIS, le vingt-quatre du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué en date du 16 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur François GORY, maire de Saint-Victor-la-Rivière.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Éric BERTIAUX, 1<sup>er</sup> adjoint  
Monsieur Paul BRASSIER  
Monsieur Carlos FERREIRA, conseiller  
Monsieur Jacques GIOGHI, conseiller  
Madame Justine DELFOSSÉ, conseillère  
Monsieur Claude METENIER, conseiller

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Monsieur Anthony DABERT, Monsieur Laurent DAVID, Monsieur Marc-Antoine de LATTRE, Madame Marianne VERNY

**Secrétaire de séance :** Madame Justine DELFOSSÉ

**Nombre de conseillers** en exercice : 11 – Présents : 7 – Votants : 10

**Pouvoirs :** Monsieur Anthony DABERT à Monsieur Jacques GIOGHI, Monsieur Marc-Antoine de LATTRE à Monsieur Éric BERTIAUX, Madame Marianne VERNY à Madame Justine DELFOSSÉ

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.



**Les procès-verbaux des séances du 22 mars 2023 et du 13 avril 2023 sont approuvés à l'unanimité.**

#### **ORDRE DU JOUR :**

##### **Délibération 01/24.05.2023 – Défense incendie : choix des équipements**

Monsieur le Maire donne la parole à Eric BERTIAUX, correspondant incendie et secours en charge du dossier. Celui-ci rappelle que la municipalité a décidé à partir de 2023 de programmer des travaux de défense incendie par l'installation de bâches hors sol de 30 000 à 60 000 litres. Des devis alternatifs ont été demandés pour la fourniture de citernes à enterrer ( DABERT Citernes) et les travaux de terrassement connexes (Sancy BTP). Cette formule est plus onéreuse en raison du coût du terrassement lié à des contraintes techniques importantes. Cependant, pour des raisons techniques et de proximité de l'église classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, le choix de la citerne à enterrer est

pertinent pour le bourg de Saint-Victor. Le montant des travaux, fourniture et enfouissement de la citerne de 60 000 litres au bourg de Saint-Victor s'élève à 28 616.20 euros HT. Etant donné le montage financier déjà prévu pour 2023 pour une somme d'environ 30 000 € HT, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour les travaux à réaliser en priorité en 2023.

Où l'exposé du Maire et de l'adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Opte pour les travaux de défense incendie suivant en 2023 : enfouissement d'une citerne de 60 000 litres pour un montant total de 28 616.20 € HT au bourg de Saint-Victor avec les entreprises DABERT Citernes et Sancy BTP.
- Dit que les travaux de défense incendie des autres villages seront réalisés les années suivantes par tranche de travaux. Les équipements à prévoir seront des bâches hors sol.
- Charge le Maire d'informer les financeurs, Conseil Départemental et Etat de la modification du dossier.

Les équipements prévus initialement en 2023 pour les hameaux de Courbanges et du Verdier seront faits sur une tranche ultérieure.

**Présents : 7 - Votants : 10 – Pour 10**

#### **Délibération 02/24.05.2023 – Assainissement autonome ancien presbytère**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des récents désordres survenus au niveau de l'assainissement autonome commun aux 3 logements de l'ancien presbytère. Il rappelle que le contrôle de l'assainissement fait par la SEMERAP en 2019 avait conclu que cette installation n'était plus aux normes et qu'il serait nécessaire de la réhabiliter. Afin que la commune réponde à ses obligations en tant que propriétaire du bâtiment, Monsieur le Maire propose de procéder en urgence à la réhabilitation de cette installation sachant que le service SPANC de la SEMERAP a préconisé une filière compacte type microstation. Le coût de ces travaux s'élève à 5185.62 € HT pour la fourniture de la filière compacte par l'entreprise Prestitube et 4 300 € HT pour l'évacuation de l'installation existante et la pose de la nouvelle filière par l'entreprise Sancy BTP.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les travaux d'urgence de réhabilitation de l'assainissement autonome commun aux 3 logements de l'ancien presbytère pour un montant total de 9 485.62 euros HT avec les entreprises Prestitube et Sancy BTP.
- Dit que des crédits supplémentaires seront inscrits au budget communal en dépense d'investissement – programme 119 « Bâtiments communaux »

Monsieur le Maire se renseignera pour la maintenance de cette installation.

**Présents : 7 - Votants : 10 – Pour 10**

#### **Délibération 03/24.05.2023 – Demande de travaux de voirie à Courbanges**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande des propriétaires de la parcelle ZK 90 sise à Courbanges qui, ayant obtenu un permis de construire pour une maison d'habitation, demandent que l'extension du goudronnage de la voie communale dite « de Courbanges à Jassat » soit faite jusqu'à leur entrée soit environ sur une longueur de 60 mètres. La commission des travaux s'est rendue sur place pour constater l'état de la voirie. Un devis a été réalisé par l'entreprise COLAS CTPP pour un montant de 11 250

euros HT soit 13 500 euros TTC. L'ensemble des conseillers pensent que c'est cher pour une seule propriété desservie et que l'empierrement de la voie est en bon état. Carlos FERREIRA pense qu'à l'avenir, il ne faut pas délivrer de permis de construire quand une parcelle n'est pas desservie par une chaussée goudronnée afin d'éviter ce genre de demande.

Considérant que la portion de voie communale concernée est empierrée et dans un état satisfaisant qui permet la circulation de véhicules légers ;

Considérant le montant des travaux ;

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Donne un avis défavorable à la réalisation des travaux de goudronnage de la voie communale dite « de Courbanges à Jassat » jusqu'à la parcelle ZK n°90.

**Présents : 7 - Votants : 10 – Pour 9 – Abstention 1 ( Carlos FERREIRA)**

### **Délibération 04/24.05.2023 : Adhésion à l'association Terres Romanes d'Auvergne**

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par l'association Terres Romanes d'Auvergne dont le siège social se trouve en mairie de Saint-Nectaire. Cette association regroupe des communes auvergnates pour mettre en valeur leur patrimoine roman, promouvoir et animer une route des églises romanes, coordonner des actions sur les différents sites ou des actions communes, constituer un lieu d'échange, d'expérience et de recherches, etc. La cotisation s'élève à 0.45 € par habitant.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'adhésion de la commune à l'association Terres Romanes d'Auvergne dont le siège se situe en mairie de Saint-Nectaire.
- Prend acte du tarif de l'adhésion soit 0.45 euro par habitant.
- Approuve les statuts de l'association.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Denis DAVID de Maisse serait d'accord pour être faire une permanence lors de l'ouverture de l'église à partir du mercredi 21 juin. Ouverture pour visite libre les mercredi et dimanche de 15 h à 17 h jusqu'au 17 septembre.

**Présents : 7 - Votants : 10 – Pour 10**

### **Délibération 05/24.05.2023 – Emploi d'intérimaires pour besoins ponctuels**

Monsieur le Maire indique que des crédits ont été prévus au budget primitif pour l'emploi de personnel technique pour besoins ponctuels. Il s'avère qu'en raison des aménagements paysagers importants prévus dans le bourg de Saint-Victor cette année, Éric BERTIAUX a contacté le service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour recruter une personne sur 2 à 3 semaines. Le CDG 63 ne pouvant fournir un candidat, la commune a été autorisée de passer par une agence intérim extérieure, DFI à Champeix. Un intérimaire est venu mais n'est pas resté car il habite trop loin. Un nouveau candidat doit être se présenter demain.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le recrutement de candidats par une agence d'intérim en cas de besoin ponctuel pour surcroît de travail si le service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme n'a pas de candidat à proposer.
- Dit que des crédits seront ajoutés au budget communal par virement de crédit pour les besoins de recrutement d'un intérimaire.

**Présents : 7 - Votants : 10 – Pour 10**

### **Demande de location de la parcelle ZK 59 dite « Para de Bos » :**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de location de la parcelle ZK n° 59 d'une surface d'environ 3 hectares par Marion BRIDONNEAU. L'autorisation d'exploiter a déjà été accordée par la DDT. Messieurs GIOGHI et FERREIRA pensent que cette parcelle avait été repérée il y a deux ans lors d'une réunion avec le technicien forestier pour être reboisée.

Monsieur le Maire indique qu'il va contacter l'ONF pour savoir ce qu'il en est. Pas de délibération, dossier à revoir.

### **Délibération 06/24.05.2023 : Acquisition d'équipements neufs**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'acquérir des équipements neufs pour l'extérieur :

- un barnum plus petit et plus facile à démonter (voir chez Interrouge)
- des tables extérieures (Mefran)
- un panneau d'affichage pour la mairie (Mefran)
- 3 tables de pique-nique (Mefran)

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à acquérir des équipements neufs pour l'extérieur
- Dit que des crédits supplémentaires d'investissement seront ajoutés par décision modificative sur le budget communal

**Présents : 7 - Votants : 10 – Pour 10**

### **Questions diverses :**

- Buron de Venzoux : le plancher est terminé, le Maire propose que le Commission travaux se rende sur place pour un état des lieux. Carlos FERREIRA demande si on peut créer un chemin sécurisé dans la parcelle pour accéder au buron. A voir. Le Maire indique qu'il reste à faire le plancher du haut, mettre une échelle de meunier et mettre une porte pour séparer les 2 pièces. Éric BERTIAUX suggère à terme de remplacer la grande porte par une baie vitrée. Le Maire indique que l'agriculteur s'est proposé de faire une clôture autour du buron. Œuvre HORIZONS à Venzoux. Fin juillet, les Gîtes de France et l'OT Sancy vont peut-être organiser une manifestation autour de l'œuvre.
- Panneau OT Sancy à compléter : voir photos de Gaëlle METENIER. Paul BRASSIER propose de fournir des informations à mettre sur le panneau.
- L'étude de sol de la parcelle YE n° 10 a été réalisée. Il y a de l'eau jusqu'à 6 mètres. Qu'en fait-on ? A revoir
- Route forestière : Monsieur le Maire présente des devis à titre indicatif pour le reprofilage de la voirie. Colas CTPP environ 20 000 € HT , l'ONF environ 30 000 € HT. Le Maire indique que cette voie n'est pas incluse dans les projets de travaux du schéma de desserte forestière piloté par la CCMS. Cependant la restauration pourrait être subventionnée à hauteur de 50 %. Monsieur le Maire reparlera de ce dossier. Carlos FERREIRA pense qu'il faut laisser cette voie dans l'état pour éviter que trop de monde ne l'emprunte.
- Courrier à ENEDIS fait en commun avec les maires de Murol et du Chambon : ENEDIS fera des travaux d'enfouissement en 2025.
- Réfection du mur de soutènement à Roche Romaine : Le Maire présente les devis de l'Atelier ADT et de ANB Atelier : les montants respectifs sont de 5 640 € HT et 9 591,75 € HT. Monsieur le Maire n'a toujours pas le devis du maçon. Les membres du Conseil trouvent que la différence

de prix est très importante. Ils souhaitent que l'Atelier ADT propose un chiffrage avec du bois classe 4. A revoir.

- Label « Ma commune au naturel » : Monsieur le Maire a contacté le Département pour pouvoir bénéficier de ce label au vu des divers aménagements faits cette année et les années précédentes. Il faut préparer un dossier et un parcours d'environ 1 heure. Les gens du Département viennent le 7 juillet à 11 h 15. Monsieur le Maire demande si quelqu'un veut participer à ce RDV en plus de lui et l'agent communal. Jacques GIOGHI se propose.
- Les membres élus du CCAS évoque la possibilité d'acquérir un grand écran pour la diffusion du Tour de France le 11 juillet et pour d'autres manifestations futures organisés par la mairie, le CCAS ou des associations. Jacques GIOGHI demande si de la location est possible ou l'utilisation d'un vidéoprojecteur et soulève le problème des droits de retransmission. A vérifier. Éric BERTIAUX se renseignera sur les tarifs d'achat et de location. A revoir.
- Ralentisseurs à Courbanges : Éric BERTIAUX a vu avec M. TABARI de la DRAT Sancy. Le dispositif sera installé en juillet. Une écluse sera placée à chaque entrée ainsi qu'une chicane au milieu.
- Paul BRASSIER indique qu'il faut passer Jassat en zone 30 car les ralentisseurs ne sont pas suffisants : 2 panneaux zone 30, 1 panneau fin de zone, 2 panneaux rappel 30 et 2 pieds de 80X40. Il y en aurait environ pour 500 euros. Mettre de la peinture noire sur le CLP supprimé.
- A Jassat, un aqueduc est bouché.
- Les Estivales de 2023 auront lieu le 29 et le 30 juillet. Monsieur le Maire veut réitérer le pot de la municipalité et a besoin de conseillers volontaires (hors élus du CCAS).
- Rappeler Rémy CATTARELLI pour les plafonniers LED du secrétariat et le cache du thermostat du CASC
- Déboucher le fossé de l'entrée du Breuil côté Courbanges.

**L'ordre du jour étant épuisé. Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00.**

**Le Maire,**

**Le secrétaire de séance,**



**François GORY**

**Justine DELFOSSE**

